

Cher confrère,

Pour beaucoup d'entre nous, cette campagne 2008-2009, restera gravée dans les mémoires et il y en aura d'autres.

Les "spécialistes..." en qui vous avez accordé votre confiance, vous ont fait croire que l'oléiculture aurait toujours le vent en poupe qu'elle passerait au travers des crises et des aléas de la concurrence.

Cette année, certains ont carrément arrêté de fabriquer ne sachant où stocker cette huile que maintenant il faut vendre, à quel prix et à qui ?

Quel est le véritable rôle du moulinier ?

Faire de la prestation de service en jouant le rôle d'un **pseudo percepteur** pour faire vivre une organisation aux crochets des oléiculteurs ? C'est à dire encaisser la trituration, les CVO pour l'AFIDOL et les producteurs se débrouillent tous seuls. Ce rôle est bien facile !

Nous avons toujours effectué de la prestation de service, certains achetaient les olives ou l'huile de leurs producteurs selon les besoins de la vente. **Cette façon de procéder étant la seule à respecter un commerce véritablement équitable.**

Elle ne peut subsister que par un équilibre entre l'offre et la demande.

Aujourd'hui, nous sommes en train de payer les conséquences de la naïveté de beaucoup entraînés par une confiance aveugle qui consistait à confier à des incapables l'avenir de toute une profession pour la faire passer d'artisanale à industrielle, on calmait les récalcitrants par des montages de dossiers de subvention.

Les aides à la plantation ont eu un effet de levier sur les restructurations d'anciennes olivettes sans compter celles plantées sans subventions. AFIDOL a fait croire que tous ces arbres produiraient de l'huile à 20 € le litre.

Actuellement nous sommes confrontés à des productions que nous ne pourrions pas écouler, si ce n'est en proposant nos huiles aux importateurs à des prix semblables à ceux des grands pays producteurs dont **les charges et la productivité sont sans commune mesure avec les nôtres.**

A moins de 6€ le kg d'huile, seuls les grands domaines qui cultivent en intensif et qui utilisent très peu de main d'œuvre agricole saisonnière, pourront être compétitifs. Les autres resteront avec leur huile dans les cuves ou dans des frigos.

Faut-il continuer à suivre sur ce chemin les responsables d'une interprofession dont les intérêts propres passent avant l'intérêt général ?

C'est tout le problème de la confiance qu'il faut remettre en cause pour repartir sur de nouvelles bases.

Dans un précédent courrier, le Président de l'AFIDOL se pose cette question pour le moins déplacée:

"Devons-nous faire le bonheur des oléiculteurs et des mouliniers malgré eux ?"

La définition de ce "bonheur" nous dépasse. En guise de bonheur, AFIDOL en aura été le fossoyeur.

Depuis quelques années plusieurs mouliniers se battent contre cette politique mégalomane caractéristique de l'état d'esprit de ceux qui sont inconscients des enjeux financiers et humains qui incombent à la gestion d'un moulin



L'État encourage les interprofessions financées par des CVO, ce système affecte toutes les productions végétales industrielles. Le **SDMP** n'est pas le seul à le dénoncer. Dans chaque interprofession il y a des opposants mais voilà, il génère des sommes phénoménales perçues notamment par l'ONIDOL au profit des grandes cultures industrielles. C'est une des raisons de cette surproduction. Tout ce système, bien rodé depuis des années, avantage bon nombre de personnes. Contester comme nous le faisons, dérange ; car c'est avec convictions et argumentations que nous donnons de véritables informations en risquant de faire gripper toute cette mécanique de combines bien huilée que la Cour des Comptes a déjà dénoncée en vain.

Nous sommes devenus les gens à abattre. On nous taxe de chevaliers blancs et pourtant l'Afidol est dans l'illégalité :

- **1° remarque.** Dans l'affaire HASS et l'Arrêt du Conseil d'Etat du 03 février 2003.

"L'arrêté du 5 décembre 2001 par lequel le ministre de l'Agriculture et de la pêche et le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ont étendu les dispositions de l'accord interprofessionnel conclu le 30 août 2001 par les organisations professionnelles représentatives au sein de la section olive (Afidol) de l'organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux (Onidol) relatives au financement des actions de promotion, recherche et expérimentation conduites par la section olive de l'Onidol est annulé en tant qu'il n'exclut pas les producteurs destinant leur production à un usage personnel." L'analyse des déclarations D05, D06 et suivantes montre qu'Afidol n'intègre toujours pas l'exonération de la CVO pour les petits producteurs dans l'élaboration de ses documents. On ne trouve qu'une vague allusion du style «L'Afidol se réserve le droit, en accord avec **le service de la répression des fraudes**, de diligenter des contrôles par sondage ». Comme si les oléiculteurs étaient des escrocs ou des fraudeurs, elle cherche à instaurer un climat de crainte...

- **2° remarque.** A ce jour, l'Afidol n'a pas effectué les démarches nécessaires auprès des informaticiens agréés afin d'intégrer automatiquement les décisions d'exonération dans leurs logiciels. Pourtant l'assujettissement à la TVA au taux de 19,6% n'a pas posé de problème à l'Afidol. Cela fait une augmentation aux producteurs dont peu sont soumis au régime de la TVA, qu'ils ne récupèrent pas.

- **3° remarque.** L'Afidol a-t-elle cherché à savoir quelle quantité d'olives il faut produire pour être considéré comme un petit producteur ?

Nous pouvons d'ores et déjà mettre la barre à 250 litres d'huile.

Comment arriver à ce résultat ?

La communauté européenne prend en compte uniquement les producteurs possédant plus de 3.000m² de surface d'oliviers et considère qu'en deçà de cette superficie, on ne peut pas prétendre au DPU et donc on n'est pas producteur.

Dans infolive du 24 février 2009, Afidol dit qu'un verger d'oliviers produit au sec 3 tonnes/Ha d'olives et à l'arrosage 6 t/Ha. Soit une moyenne de 4.5 t/ha.

Ce qui revient à dire que 3.000m² d'oliviers produisent 1.350Kg d'olives.

On déduit de ce petit calcul qu'un producteur récoltant moins de 1.350 Kg d'olives est un petit producteur qui de surcroît n'aura pas besoin des services de l'Afidol pour auto-consommer sa maigre récolte.

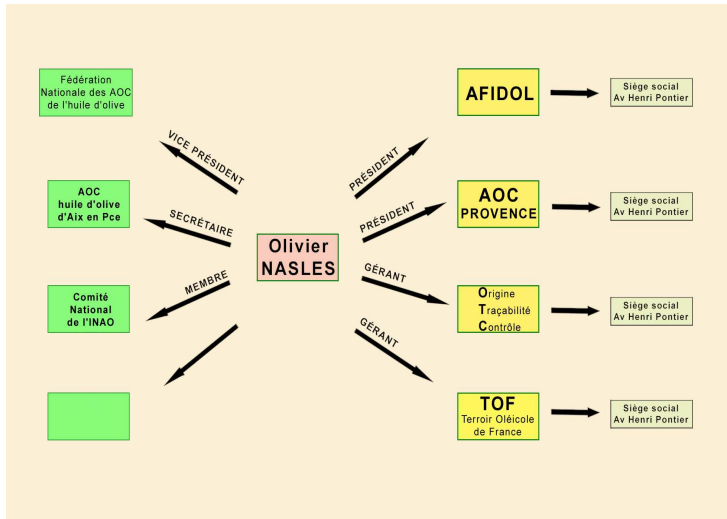
Avec un rendement moyen de 18,5% nous obtenons : **250 L soit 230 Kg d'huile.** Nous retenons cette quantité pour qualifier un petit producteur.

- **4° remarque.** Une étude montre que 90% des producteurs produisent moins de 100L d'huile. L'Afidol doit donc rembourser au minimum ces 90% de producteurs.

Un rapide contrôle de la comptabilité de l'Afidol depuis 2003 devrait confirmer ce fait, il suffit de vérifier les bilans comptables de ces années-là. S'il n'y pas ces remboursements cela veut dire que le jugement de HASS n'est pas appliqué.



- 5° remarque. L'Afidol est une opportunité pour son président.



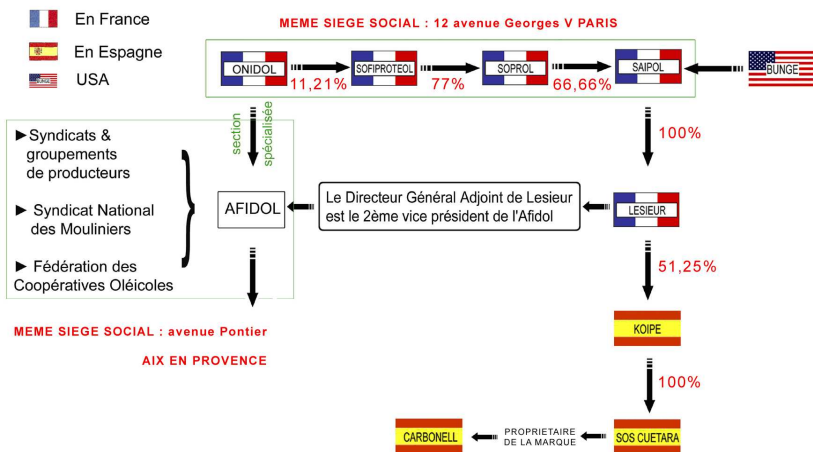
Même incomplet, ce graphique montre la prédominance d'une personne sur l'oléiculture française.

On n'est plus dans le cadre d'une **interprofession** où les décisions sont prises avec l'accord de l'ensemble des professions la constituant mais d'une **intra-profession** où les actions semblent être l'œuvre d'une seule et même personne.

Nous comprenons maintenant mieux pourquoi nous avons été traités de nom d'oiseaux dans un précédent courrier du président. Il doit craindre que nous lui retirions un petit morceau de pain de sa bouche.

S'il ne s'agit pas d'une main mise sur l'oléiculture française alors de quoi s'agit-il ?

- 6° remarque. Afidol est-elle la section spécialisée de l'Onidol ou de Lesieur ?



Ce graphique montre la relation qui existe entre l'Afidol et certains grands groupes.

Par le jeu des parts de société, des montages juridiques et des personnalités occupant les postes importants, il est incontestable qu'Afidol est en relation directe avec le groupe Lesieur qui lui-même est en relation directe avec le groupe SOS (La marque Carbonell) en Espagne.

En mettant le Directeur Général de Lesieur comme vice président n'y a-t-il pas un risque de blocage dans le déroulement des décisions à prendre pour aider l'oléiculture française ?

Pouvons-nous penser que Le groupe Lesieur va favoriser notre oléiculture ou va-t-il protéger sa société ?

La réponse semble évidente.

L'AFIDOL est donc devenue une administration privée dont l'importance et la complexité qu'elle se donne n'ont d'autre but que de se rendre incontournable pour garantir sa survie tout en s'éloignant de la surveillance des oléiculteurs et des moulins.

Si malgré tout, certains y trouvent leur bonheur tant mieux pour eux mais **c'est une association et dans un tel cadre juridique l'adhésion n'est pas obligatoire.**

Le mode de financement de l'AFIDOL par des CVO, rappelé dans chaque courrier comme une litanie (arrêté interministériel paru au journal officiel...) RESTE UNE TAXE PARAFISCALE.

Dans un proche avenir, deux oléicultures vont se développer :

- **L'oléiculture traditionnelle** qui fait le charme des abords de nos villages.

- **L'oléiculture à haute densité** dont les coûts n'ont rien à voir avec la précédente mais qui profite, tout comme les importateurs, de l'image de terroir véhiculée par la première.

Il est particulièrement injuste que les oléiculteurs traditionnels payent des CVO pour le profit des professionnels quand leur huile leur revenant 8€ leur sera payée 6€ dans la mesure où elle sera vendue; surtout avec les conseils du "labo AFIDOL" qui encourage à ramasser des olives trop tôt avec pour conséquence de mauvais rendements augmentant le coût de la trituration.

Nos propositions pour recaler cette interprofession dans la juste réalité de l'oléiculture française:

- Pour le fonctionnement d'une interprofession:

- 2 secrétaires, 4 techniciens.
 - 2 ou 3 Présidents-Directeurs **véritablement bénévoles**, c'est à dire sans rémunération, pour se partager un travail de réflexion et de rédaction.
 - Des commissions de travail sans ticket de présence.
 - Un laboratoire plus simple, élémentaire car il en existe déjà suffisamment de surcroît moins cher, d'autant que pour trouver la date de ramassage, l'observation suffit...
 - Pour les analyses, chaque moulinier peut contrôler sa fabrication très facilement, il y a des kits d'analyses, le laboratoire des fraudes et bien d'autres...
 - Pour l'épandage et l'analyse des sols, il y a des entreprises spécialisées.
 - Pour les "conseils" en oléiculture, il y a l'INRA, l'Institut des Corps Gras, la Protection des Végétaux et pleins de petites structures privées dont les compétences sont reconnues.
 - Un technicien et une secrétaire devraient suffire pour assurer une veille informatique sur l'évolution des recherches en France mais surtout dans les vrais pays producteurs.
- La tendance allant vers zéro traitement phytosanitaire remplacé par une lutte biologique, facilitera d'autant leur travail.

- Pour son financement:

- **PAS DE CVO**
- La règle est **l'association**, donc pas d'obligation, adhéreront les entreprises motivées.
- Une cotisation établie en fonction de l'importance des moulins et autres professionnels du secteur afin de rémunérer les 6 employés, payer les locations et les frais de fonctionnement. Avec des cotisations annuelles allant de 500 € à 2.000 € par établissement cela est possible sans pénaliser les producteurs.
- Chaque producteur peut adhérer à cette interprofession via soit son syndicat soit individuellement.

Tout n'est pas défini dans ces propositions mais le canevas et l'esprit associatif sont posés. Le bon sens nous dicte ces réformes adaptées à la réalité de notre oléiculture et non pas à la dérive des ambitions utopiques de l'AFIDOL.

Nous vous demandons de bien réfléchir à nos propositions et de nous contacter car votre engagement fera la différence. La politique agricole française abonde en exemples ruineux pour le contribuable et le paysan lui-même, nous ne voulons pas adhérer à un tel système de dépendance et de soumission à des aides.

S'il faut produire trois fois plus d'huile, avec tout ce que cela comporte de difficultés, pour la faire revendre dans les supermarchés qui ont réussi à faire disparaître tous nos petits commerces de proximité, il n'y a qu'à suivre l'AFIDOL et nous n'aurons plus personne dans nos moulins.

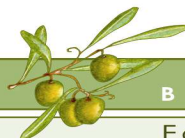
A termes, seuls les petits moulins sous un régime agricole et les coopératives largement subventionnées car représentant un certain poids électoral pourront subsister, mais les huileries de moyenne importance soumises à d'autres règles plus contraignantes fussent-elles agro alimentaires disparaîtront.

AFIDOL aura ainsi poussé beaucoup de ses opposants au dépôt de bilan avec l'appui inconditionnel de l'État qui veut une telle politique.

Une entreprise doit pouvoir s'en sortir sans quémander.

Syndicat de Défense des Moulins Privés

E-mail : syndicatmoulins.prives@aliceadsl.fr



13930 Aureille
B P n°11, route des folles

Fax : 04 92 78 67 92

N° préfecture 6955 / n°2005-1

Le Syndicat de Défense des Moulins Privés insiste auprès des responsables politiques pour établir des règles fiscales correctes et communes pour tous afin que nous puissions vivre honnêtement de notre travail sans mendier des subventions.

Il n'est pas admissible que dans notre pays, prompt à donner des leçons de démocratie à toute la planète, seuls ceux qui barrent les rues et paralysent l'activité puissent se faire entendre.
Si notre langage est hermétique, il y aura vraiment du souci à se faire.

Alors si vous vous retrouvez dans notre démarche, cher confrère, venez nous rejoindre et nous aider.

Nous vous remercions de votre attention à cette lecture.

Bien amicalement à tous

Coprésidents

Serge PERIGNON et Michel HENRY

Afin de soutenir le Syndicat de Défense des Moulins Privés, une cotisation de 70 € est demandée par amée oléicole.

BULLETIN D'ADHESION



Je désire adhérer au Syndicat de Défense des Moulins Privés.

Nom : Fax :

Prénom : Tél :

Nom du Moulin : E-mail :

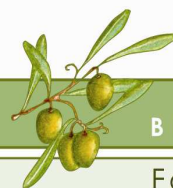
Adresse : Site :

.....
.....

Date & Signature :

Le :

Syndicat de Défense des Moulins Privés



13930 Aureille
B P n°11, route des fiolles

E-mail : syndicatmoulins.prives@aliceadsl.fr

Fax : 04 92 78 67 92

N° préfecture 6955 / n°2005-1